



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Racine conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Identification du site concerné :

Lot 2 675 961 du cadastre de Québec, sied au 496 chemin des Baies, Municipalité de Racine

Zone : VR-4

Nature et effets:

L'effet de cette demande, si elle est accueillie, est de réduire la marge de recul avant applicable à un bâtiment accessoire à 4 mètres et de permettre au bâtiment accessoire d'avoir une hauteur supérieure à celle du bâtiment principal.

Avis public est également donné qu'à la suite de l'avis transmis par son comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 4 juin 2024**, à 19 h à l'école primaire Notre-Dame-de-Montjoie, sied au 138 route 222.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande

Donné à Racine, ce 17 mai 2024.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Stéphanie Deschênes, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 17 mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-septième jour du mois de mai, deux mille vingt-quatre.

Stéphanie Deschênes
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim